

HONORAIRES SUR TRANSACTIONS IMMOBILIÈRES À LA CHARGE DU VENDEUR
Toutes nos annonces sont affichées frais d'agence inclus

TARIF EN VIGUEUR AU 1^{ER} SEPTEMBRE 2020

PRIX DE VENTE	HONORAIRES AGENCE TTC
De 0 à 25 000 €	3 000 €
De 25 001 € à 125 000 €	9,9 %
De 125 001 € à 150 000 €	8,8 %
De 150 001 € à 175 000 €	8 %
De 175 001 € à 200 000 €	7,5 %
De 200 001 € à 225 000 €	7 %
De 225 001 € à 325 000 €	6,8 %
De 325 001 € à 425 000 €	6 %
De 425 001 € à 525 000 €	5,5 %
De 525 001 € à 825 000 €	5 %
De 825 001 € à 1 500 000 €	4,5 %
Au-delà de 1 500 000 €	4 %

Aucun honoraire n'est dû avant la conclusion d'un contrat de vente par la signature de l'acte authentique

HONORAIRES DE LOCATION
Pour les habitations et locaux commerciaux.

Propriétaire :

- 12 € TTC / M² : visites ; constitution du dossier ; rédaction du bail.
- 3 € TTC / M² : états des lieux.
- 50 € TTC : frais d'entremise et de négociation.

Locataire :

- 12 € TTC / M² : visites ; constitution du dossier ; rédaction du bail.
- 3 € TTC / M² : états des lieux.

HONORAIRE DE GESTION LOCATIVE
Pour les habitations et locaux commerciaux : 5,85 % H.T

ERA Resolvimmo 2

75 avenue Jean Lolive
93500 PANTIN
01 48 46 46 46
resolvimmo2@erafrance.com